

COMITÉ INTERPARTIS

« OUI AUJOURD'HUI À L'ASSURANCE-MATERNITÉ ! »

Documentation jointe à la conférence de presse

Assurance-maternité – C'est maintenant ou jamais !

vendredi 14 mai 1999, 10h30 – 11h30, Salle 4, Palais fédéral, Berne

Interventions de :

Monsieur Rudolf Imhof, conseiller national, PDC, Bâle Campagne

Monsieur Peter Tschopp, conseiller national, PRD, Genève

Madame Ursula Hafner, conseillère nationale, PS, Schaffhouse

Liste d'adresses du comité inter-partis

Seules font foi les paroles prononcées.

Embargo : 10h30

COMITÉ INTERPARTIS

« OUI AUJOURD'HUI À L'ASSURANCE-MATERNITÉ ! »

Conférence de presse du vendredi 14 mai 1999

Prise de position de Rudolf Imhof
conseiller national, PDC, Bâle Campagne

Seules font foi les paroles prononcées.

En principe, je suis résolument opposé à tout développement supplémentaire de nos assurances sociales. Conformément aux rapports IDA FiSo, je suis de l'avis qu'on doit les réexaminer dans leur ensemble, y compris la maternité). Toutefois, après le développement des assurances sociales en faveur des générations âgées, qui dure depuis des années, et des souhaits d'extension qui nous attendent déjà à propos de la 11e révision de l'AVS, il est maintenant temps de faire quelque chose pour l'avenir de notre pays et de sa population. L'assurance-maternité est un pas dans cette direction.

A côté des nombreux avantages humains et de politique sociale de l'assurance-maternité, il y a aussi des avantages directs pour l'économie et les PME surtout.

De bonnes conditions-cadre sont nos principaux atouts pour tenir le coup dans situation de concurrence actuelle. Les conditions-cadre et la capacité concurrentielle garantissent des places de travail et sont déterminantes dans la lutte contre le chômage.

La formation et la formation continue sont une de ces conditions-cadre. Il y a des années, lorsque des jeunes gens avaient terminé leurs études ou une formation professionnelle, ils pouvaient immédiatement occuper des positions importantes dans l'économie. Le monde du travail actuel pose des exigences tout à fait différentes. Les jeunes sont beaucoup plus fortement sollicités qu'il y a quelques années. Elles et ils doivent être flexibles. Les personnes diplômées des hautes écoles ou porteuses d'un certificat professionnel ont une formation de base. Le monde du travail exige qu'elles continuent à se former en tant que spécialistes : la formation continue sous une forme ou une autre est une obligation. Sans cette formation continue, qui tombe justement en même temps que la maternité et la paternité – un fait conditionné par la biologie –, il ne faut pas penser à une carrière et même pas à une place assurée. Les jeunes parents sont à maints égards encore en formation complémentaire et continue. La même société, la même économie, qui exige de ses futurs collaborateurs et collaboratrices qu'ils apprennent tout au long de leur vie, devrait être suffisamment perspicace pour aider les jeunes collaboratrices et mères à continuer de se former de manière optimale, malgré la grossesse.

A côté des conditions-cadre fixées par l'Etat et la société, ce sont avant tout le salaire et les charges salariales annexes qui constituent un facteur déterminant. Je suis convaincu que la réduction des charges salariales est une des conditions les plus importantes pour maintenir des places de travail et en créer de nouvelles.

La Suisse est un pays de production coûteux. La valeur ajoutée, qui est l'alpha et l'oméga de notre économie, ne peut être atteinte qu'au moyen de produits de qualité élevée et innovateurs. Le fait que le « travail » sera transféré dans des pays à faibles salaires est programmé, précisément parce qu'il est cher chez nous et que, plus nous irons de l'avant, plus nous ne ferons qu'« affiner ». Cette évolution sera difficile à enrayer. Je suis cependant de l'avis que nous devons également fabriquer chez nous des produits spéciaux en série. Pour y parvenir, la Suisse doit aussi rester concurrentielle dans le domaine des produits de masse de qualité élevée. Ce sont dans ces secteurs que se trouvent les places de travail qui nous manquent, où nous luttons avec un chômage particulièrement important. Les salaires et les charges salariales sont d'une importance fondamentale dans ces secteurs.

Je ne plaide pas pour du travail féminin à bon marché. Il faut par contre bien voir que ne nombreuses jeunes femmes effectuent volontiers un travail simple et exercent, dans les services, l'artisanat et l'industrie, des activités à temps partiel qui sont en partie peu exigeantes. Elles veulent se procurer un salaire complémentaire de manière simple, sans grande responsabilité et sans dépense d'énergie.

Dans le monde globalisé, il est aisé pour l'économie, parfois même plus simple, de transférer de telles activités à l'étranger. Il faut donc créer une incitation pour maintenir ce travail en Suisse. Je suis sûr qu'on fera un pas dans la bonne direction avec la création de l'assurance-maternité, en ce sens qu'on réduira pour la première fois les charges salariales, ce qui s'est fait peut-être involontairement lors de l'élaboration de la loi. Un pas certes modeste, mais dans la bonne direction et déterminant pour l'avenir.

Avec l'assurance-maternité, et à côté des économies financières, c'est avant tout sur le plan administratif que les petites et très petites entreprises seront déchargées.

Quels effets cette assurance aura-t-elle pour les employeurs ?

Alors que la question du congé maternité est réglée dans les grandes entreprises et les administrations publiques – les entreprises continuent à payer le salaire ou concluent une assurance perte de gain en cas de maladie – ce n'est pas le cas dans de nombreuses petites entreprises. Les branches ont en outre des charges financières très différentes à supporter. Certaines profitent du fait que peu de femmes y travaillent. D'autres secteurs, tels que les hôpitaux, les banques et les assurances, qui occupent un très grand nombre de femmes, doivent payer d'autant plus. Avec une assurance-maternité unique, on évitera des frais inutiles et quelques coûts d'assurance aux PME. Avec la réglementation actuelle, les PME se trouvent devant des questions difficiles en cas de grossesse et de maternité de leurs collaboratrices. Comme il n'y a souvent pas de personnel de bureau disponible, la charge administrative correspondante est importante. Les jeunes cheffes d'entreprise doivent en outre aussi prévoir le nécessaire pour leur propre grossesse. Pour les petits artisans, la question de savoir comment ils peuvent financer l'absence de l'épouse associée au travail se pose aussi immédiatement.

La conclusion d'une assurance collective pour perte de gain en cas de maladie, comprenant la maternité, est souvent trop coûteuse, ou bien les délais de carence sont trop longs, ou bien cela n'en vaut simplement pas la peine car il faudrait payer des primes considérablement plus élevées. Dans une petite entreprise, on ne dispose souvent pas du temps nécessaire pour tenir à jour les polices d'assurance lors de tout changement de personnel. De ce point de vue, ce sont les PME qui pourront profiter le plus de cette assurance.

Il est incompréhensible que l'USAM soit au premier plan pour mener la campagne contre l'assurance-maternité. C'est une attitude non réfléchie, car avec cette assurance on crée pour la première fois une assurance sociale qui est d'importance essentielle dans la vie des futurs collaborateurs et collaboratrices. Pour la première fois, ce ne sont pas les jeunes qui doivent faire quelque chose pour les personnes âgées. Pour la première fois – et, espérons-le, pas pour la dernière... – on construit une assurance sociale de manière réellement solidaire.

COMITÉ INTERPARTIS

« OUI AUJOURD'HUI À L'ASSURANCE-MATERNITÉ ! »

Conférence de presse 14 mai 1999

Prise de position de Peter Tschopp
conseiller national, PRD, Genève

Seules font foi les paroles prononcées.

Les modalités de financement de l'assurance-maternité : ce nouveau pilier de la sécurité sociale est largement préfinancé.

Les adversaires d'une protection des jeunes mères et de la toute petite enfance ne se lassent pas de répéter un fallacieux message, à savoir qu'ils reconnaissent parfaitement la nécessité de venir en aide aux familles naissantes, mais qu'ils ne sauraient admettre « d'arroser » toutes les jeunes mères, indépendamment de leur situation matérielle. Ils prétendent également que le financement de cette assurance-maternité ne serait pas assuré à long terme.

Que l'avenir des prestations sociales dans ce pays mérite la plus grande attention, en particulier en raison du vieillissement démographique, est évident. Toute société cependant se doit de mobiliser les ressources nécessaires pour couvrir socialement et sous l'angle de la solidarité les dépenses fondamentales et socialement centrales. La maternité en est, au même titre que l'assurance-vieillesse. Ces deux pôles sont d'ailleurs interdépendants, car la pérennité veut qu'une espèce se reproduise. Ceux qui, après 54 ans d'attente d'une assurance-maternité, prétendent aujourd'hui que le moment n'est pas venu, que la conjoncture est mauvaise, que la compétitivité du pays est en jeu, dans le contexte de la globalisation, devraient en réalité être conséquents avec eux-mêmes. Si leur discours était vrai, il suffirait effectivement de déléguer la tâche de mettre au monde des enfants aux pays en voie de développement !

Ce discours étroitement utilitaire et faussement de circonstance oublie également que l'acquis d'une sécurité sociale est de fonder des droits à la prestation et de renoncer à la distribution d'aumônes, selon un critère d'indigence et de dépendance d'aide sociale. Nous avons heureusement dépassé depuis un demi-siècle cette conception paternaliste de la solidarité sociale.

Et surtout – et principalement – il est patent que le mode de financement proposé par le Parlement est des plus sains. Depuis des décennies, les assurances sociales sacrifient à un penchant tout helvétique d'accumulation de réserves. A l'exemple de la Banque nationale, dont plus personne ne conteste aujourd'hui la surdotation des réserves monétaires, le Fonds de compensation du régime d'allocation pour perte de gain des militaires a amassé une réserve de 3 milliards de francs.

Dans la mesure où la maternité est, dans une conception moderne de la politique de sécurité, tout aussi valable qu'un engagement militaire, il se justifie parfaitement de recourir à cette réserve pour compenser, à un niveau minimal, les conséquences matérielles d'une maternité.

Il est à souligner également que ces milliards de réserves sont économiquement et socialement improductifs. Le débat sur les surréserves de la Banque nationale le prouvent bien. Il en va de même des sévères critiques apportées par la Commission de gestion du Parlement concernant les méthodes désuètes de placement du Fonds de compensation de l'AVS. Plaçons donc aujourd'hui ces réserves stériles dans ce minimum d'assurance-maternité que le Parlement propose, c'est-à-dire dans l'investissement le plus naturel et le plus indispensable qui gage l'avenir du pays !

D'un point de vue comptable, l'assurance-maternité proposée coûtera environ 500 millions de francs par an.

Les employeurs seront déchargés considérablement, en particulier les entreprises qui emploient beaucoup de jeunes femmes. La raison en est simple : c'est la nouvelle assurance-maternité qui les libérera des obligations prévues dans les contrats collectifs.

Quant aux personnes salariées, grâce au recours aux excédents du Fonds de compensation, leur charge n'augmente pas. Une fois les surréserves amorties, les quelque 3 à 5 pour-mille prélevés sur les salaires seront suffisants, à moins que le Parlement et le peuple n'optent pour un financement par le biais d'une modeste augmentation de la TVA de 0,25 point. Cette voie est préférable à la taxation de la masse salariale, pour des raisons de compétitivité internationale.

Pour les personnes exerçant à titre indépendant, elles seront, au nom de la solidarité, également astreintes à cotiser pleinement à l'assurance-maternité, mais seulement à partir d'un revenu supérieur à 46'800 francs par an. Pour celles qui gagnent moins, leur cotisation peut être abaissée jusqu'à la moitié.

Compte tenu des enjeux et en regard de la situation qu'affrontent aujourd'hui les jeunes couples en âge d'avoir des enfants, cette modeste assurance représente une nécessité sociologiquement incontournable. Il y a d'abord à soutenir les jeunes femmes qui vivent dans des conditions économiques modestes, pour leur enlever des soucis de budget à l'approche de l'accouchement. Il faut instaurer une véritable égalité de traitement entre femmes et hommes aussi dans ce domaine crucial pour l'avenir.

Et, finalement, ne sous-estimons pas le côté symbolique de cette votation !

Une fois acquis un minimum d'assurance-maternité, d'autres mesures pourront suivre, telles l'assouplissement des horaires de travail pour les jeunes mères – une possibilité offerte par les technologies d'aujourd'hui, la mise à disposition généralisée de crèches et un certain nombre d'aménagements, notamment des horaires scolaires, pour que les jeunes femmes puissent raisonnablement accomplir la double tâche que la société leur impose en tant que mères de famille et forces de travail.

COMITÉ INTERPARTIS

« OUI AUJOURD'HUI À L'ASSURANCE-MATERNITÉ ! »

Conférence de presse 14 mai 1999

Prise de position d'Ursula Hafner
conseillère nationale, PS, Schaffhouse

Seules font foi les paroles prononcées.

Un standard européen minimal

Comme en son temps pour le droit de vote des femmes, la Suisse est aussi devenue la lanterne rouge en Europe s'agissant de l'assurance-maternité (AMat). Nous avons finalement instauré le droit de vote des femmes, il y a fallu plusieurs tentatives. Il est maintenant temps d'instaurer enfin aussi l'assurance-maternité !

En 1945 déjà, 76% des hommes suisses ont adopté l'article constitutionnel pour l'institution d'une assurance-maternité. On a cependant tout d'abord réalisé l'AVS, sur quoi on a reporté un projet en faveur d'une nouvelle réglementation de l'assurance-maladie, puis un autre projet de loi a été reporté en faveur de l'instauration de l'assurance-invalidité. En décembre 1987, le peuple a rejeté une révision de la loi sur l'assurance-maladie qui comprenait une assurance-maternité. On avait critiqué à l'époque le fait que des femmes qui n'en ont pas du tout besoin profiteraient également de l'assurance-maternité – par exemple la dame du *Zürichberg* qui vit de toute façon du revenu considérable de son mari.

Un projet extrêmement modeste

Le Conseil fédéral et le Parlement en ont tiré les conséquences et ils ont adopté un projet extrêmement modeste. La femme qui vit dans de bonnes conditions et ne subit pas de perte de salaire n'obtient aucun dédommagement : 15% environ des mères ne toucheront aucune prestation.

Les femmes qui exercent une activité lucrative toucheront 80% de leur salaire pendant un congé maternité de 14 semaines, mais seulement jusqu'à un plafond de 97'200 francs. La perte de gain est donc assurée au même niveau que dans l'assurance-accident (LAA).

Avec ces éléments, nous restons la lanterne rouge de l'Europe en compagnie de l'Irlande. Mais nous remplissons ainsi au moins l'exigence minimale valable dans l'Union européenne. La plupart des pays européens vont au-delà de la prescription minimale d'un congé maternité payé de 14 semaines. Deux pays seulement en restent à 14 semaines, l'Irlande précisément – qui fait partie des pays les plus pauvres du continent, au contraire de la Suisse – et l'Allemagne, où le salaire est toutefois compensé à 100%, et non à 80% comme chez nous.

Le projet initial du Conseil fédéral prévoyait un congé maternité de 16 semaines, parce que la protection contre le licenciement en cas de maternité est de la même durée. La perte de gain aurait été dédommagée à 100% pendant 16 semaines. D'un autre côté, on n'avait pas prévu de prestation pour les femmes n'exerçant pas d'activité lucrative.

Les paysannes et d'autres femmes qui travaillent en collaboration avec leur mari dans une entreprise artisanale, sans salaire en propre, n'étaient en particulier pas d'accord avec cela. Dans le groupe de travail des femmes provenant de tous les partis gouvernementaux, on nous a fait clairement savoir du côté de l'UDC, du PRD et du PDC qu'il n'y aurait pas de majorité pour l'assurance-maternité sans prise en considération du travail familial – l'AVS servait de modèle.

On a donc procédé à un « dégraissage » pour les femmes exerçant une activité lucrative; mais il y a aussi, en compensation, des prestations pour les femmes sans certificat de salaire, toutefois seulement lorsque le revenu de la famille ne dépasse pas un certain plafond. Pour autant que le revenu de la famille s'élève à moins de 36'180 francs par année, la mère obtient quatre fois une prestation de base du montant de la rente AVS minimale. Il s'agirait aujourd'hui de quatre fois 1'005 francs. La prestation de base est abaissée progressivement et disparaît pour un revenu familial de 72'360 francs.

Monsieur le conseiller national Peter Tschopp s'exprimera sur les coûts modestes de ce projet modeste. D'autres radicaux tirent maintenant à boulets rouges précisément sur la prestation de base qui avait été réclamée du côté bourgeois. L'Union suisse des paysans est heureusement conséquente et recommande le OUI à l'assurance-maternité.

Les sondages montrent qu'on approuve largement l'assurance-maternité en Suisse romande et au Tessin, mais la votation est loin d'être gagnée en Suisse alémanique. Je ferai mon possible pour que, sur cette question fondamentale de politique sociale, la Suisse latine ne soit pas une fois de plus mise en minorité par la Suisse alémanique et j'espère qu'on ne parlera pas une fois de plus de « Röstigraben » au soir du 13 juin.

Überparteiliches Komitee für die Mutterschaftsversicherung

<i>Frak.</i>	<i>Name</i>	<i>Vorname</i>	<i>Adresse</i>	<i>PLZ/Ort</i>
Co-Präsidium				
V	Gadient	Brigitta	Arlibonstrasse 14	7000 Chur
S	Hafner	Ursula	Säntisstrasse 45	8200 Schaffhausen
R	Tschopp	Peter	13, ch. De la Troupe	1253 Vandouvres
C	Simmen	Rosemarie	Rosenweg 23	4500 Solothurn
C	Blötzer	Peter	Postfach 55	3930 Visp
C	Columberg	Dumeni		7180 Disentis/Mustér
C	Danioth	Hans	Hagenstr. 13	6460 Altdorf
C	David	Eugen	Marktgasse 20	9000 St. Gallen
C	Donati	Franco		6652 Tegna
C	Dormann	Rosmarie	Bertiswilstr. 70	6023 Rothenburg
C	Ducrot	Rose-Marie	Rte de Montreux	1618 Châtel St. Denis
C	Eberhard	Toni	Allmig	6402 Merlischachen
C	Engler	Rolf	Gschwendes 6	9050 Appenzell
C	Epiney	Simon		3961 Vissore
C	Grossenbacher	Ruth	Schranne 14	5015 Nieder..
C	Heim	Alex	Hardgrabenstr. 384	4623 Neuendorf
C	Imhof	Ruedi	Hintere Gasse 14	4242 Lauten
C	Kalbermatten	Ruth	Bergjweg 5	3930 Visp
C	Kühne	Josef	Starrbergstrasse	8717 Benken
C	Lötscher	Joseph	Rothus	6196 Marbach
C	Maitre	Jean-Philippe	18, ch. Sous-Caren	1222 Vesenz
C	Meyer	Therese	Rte de la Chapelle 2	1470 Estavayer-le lac
C	Paupe	Pierre	Rue des Prés 8	2350 Saignelégier
C	Raggenbass	Hansueli	Rietweisenstr. 11	8593 Kesswil
C	Ratti	Remigio		6514 Sementina
C	Schmid	Odilo	Bahnhofstrasse 2	3900 Brig-Glis
C	Simon	Jean-Charles	Case Postale	1095 Lutry
C	Stamm	Judith	Postfach	6002 Luzern
C	Wicki	Franz	Winkel	6022 Grosswangen
C	Zapfl	Rosmarie	Kriesbachstr. 85	8600 Düberndorf
L	Eymann	Christoph	Fischerweg 6	4058 Basel

Tel.-Nr.	Fax	e-mail
081/284 88 41	081/353 24 18	
052/625 64 75	052/625 91 32	hafner.du@bluewin.ch
022/348 33 33	022/348 33 28	
032/621 68 30	032/623 67 87	Simmen.solothurn@bluewin.ch
081/947 52 42	081/947 53 22	
041/870 44 51	041/870 88 55	
081/7962305	091/796 37 87	franco.donati@bluewin.ch
041/280 93 43	dito	
021/948 71 43	021/948 06 61	rm.ducrot@datacomm
041/850 21 43	041/850 21 17	
071/222 66 12	071/222 49 75	
027/455 78 40	027/456 38 42	
062/844 00 57	062/884 00 39	ruth.grossenbacher@bluewin.ch
062/398 25 06	062/398 50 35	alex.heim@tic.ch
061/761 50 70	dito	imhof@ricola.ch
027/946 10 85	027/948 99 01	
055/293 17 26	055/283 37 25	Josef.kuehne@pop.agri.ch
034/493 37 20	dito	
022/752 39 92	022/818 66 66	
026/663 24 77	026/663 24 14	
032/951 15 19		
071/411 59 59	071/411 36 61	raggenbassanwaelte@ch
091/912 46 61	091/912 46 62	remigio.ratti@lv.unisi.ch
027/923 09 00		odilo.schmid@bluewin.ch
021/792 16 80	021/7992 35 16	jc.simon@span.ch
041/210 33 84	dito	
041/421 10 16	041/921 64 66	
01/821 04 18	01/821 04 31	Zapfl@window.cls
061/71 02 88	061/272 62 25	

Überparteiliches Komitee für die Mutterschaftsversicherung

<i>Frak.</i>	<i>Name</i>	<i>Vorname</i>	<i>Adresse</i>	<i>PLZ/Ort</i>
R	Antile	Charles-Albert	Av. France 10	3960 Sierre
R	Christen	Yves	E.-Biéler 24	1800 Vevey
R	Comby	Bernard	Tovassière	1907 Saxon
R	Dupraz	John	13 rue du Faubourg	1286 Soral
R	Guisan	Yves	"Le Moulin"	1831 L'Etivaz
R	Langenberger	Christiane	Rue de l'Eglise 8	1122 Romanel s/Morges
R	Nabholz	Lili	Kappelergasse 15	8022 Zürich
R	Pelli	Fulvio	Via Pretorio 19	6901 Lugano
R	Philipona	Jean-Nicolas		1641 Vuippens
R	Sandoz	Marcel	Av. Du Delay 5	1110 Morges
R	Tschopp	Peter	13, ch. De la Troupe	1253 Vandoeuvres
R	Vogel	Daniel	Progrès 5	2300 La Chx-de Fds
U	Ammann Schoch	Regina	Hertenstein 78	5415 Nussbaumen
U	Dünki	Max	Spielhofweg 2	8942 Oberrieden ZH
U	Grendelmeier	Verena	Witikonerstr. 468	8053 Zürich
U	Wiederkehr	Roland	Eichacherstr. 22	8904 Aesch
U	Zwygart	Otto	Eggweg 24	3065 Bolligen
V	Blaser	Emmanuella	Rte. De Chailly 13	1814 La Tour de Peilz
V	Gadient	Brigitta	Arlibonstr. 14	7000 Chur
G	Baumann	Ruedi	Inselmatt	3262 Suberg
G	Bühlmann	Cécile	Guggistrasse 17	6005 Luzern
G	Fasel	Hugo	Juraweg	1717 St. Ursen
G	Genner	Ruth	Haumesser 16	8038 Zürich
G	Gonseth	Ruth	Sonnhalde 3	4410 Liestal
G	Hollenstein	Pia	Rorschacherstrasse 189 b	9000 St. Gallen
G	Kuhn	Kathrin	Panoramaweg 12	5610 Wohlen AG
G	Meier	Hans	Büelweg 1	8192 Glattfelden
G	Ostermann	Roland	Vers-chez-les-Blanc	1000 Lausanne 26
G	Teuscher	Franziska	Neubrückestrasse 114	3012 Bern
G	von Felten	Margrit	Offenburgerstrasse 31	4057 Basel

+ 57 Mitglieder der SP-Fraktion der Bundesversammlung (gemäss separater Liste)

Tel.-Nr.	Fax	e-mail
027/455 04 87	025/452 02 50	
021/925 52 84	021/925 52 70	
027/744 12 66	027/744 12 12	
022/756 26 02		079/310 08 04
026/924 77 10	026/924 59 79	yves.guisan@hin.ch
021/869 93 68	021/869 93 34	
01/211 30 78	01/212 52 20	
091/912 26 40	091/923 55 65	
026/915 23 69	026/915 23 69	
021/803 78 17	021/803 78 18	
022/348 33 33	022/348 33 28	
032/967 62 20		Daniel.vogel@NE.ch
062/838 86 74	062/838 84 01	regina.ammann@nab.ch
01/720 60 46		
01/422 47 18		
01/737 30 29	01/737 28 08	wiederkehr@gci.ch
031/921 30 43	031/921 85 75	zwygartbolligen@datacomm.ch
021/971 23 23	021/971 23 43	EmmanuellaBlaser@pan.ch
081/353 93 53	081/353 24 18	
032/389 12 36	032/389 16 08	ruedi.baumann@gruene.ch
041/310 31 79	041/310 31 79	cecile.buehlmann@gruene.ch
031/370 21 11	031/370 21 09	
01/368 45 54	01/368 45 96	ruth.genner@gruene.ch
061/921 36 19	061/921 36 32	ruth.gonseth@gruene.ch
071/282 76 18	071/282 76 00	pia.hollenstein@gruene.ch
056/622 40 36	056/622 40 28	Katrin.kuhn@gruene.ch
01/867 39 69		
021/784 15 23	021/784 15 23	
031/331 38 41	031/331 71 08	
061/693 46 47	061/693 46 61	

Überparteiliches Komitee zur Mutterschaftsversicherung

✓	Name, Vorname	Adresse	Tel. / Fax	e-mail
✓	Aeby Pierre	Case postale 114 1701 Fribourg	TP 026 663 51 22 FP 026 663 51 33 TB 021 925 70 10 FB 021 923 50 30 Nat 079 446 01 70	
✓	Aeppli Regine	Spiegelhofstr. 28 8032 Zürich	TP 01 262 41 61 FP 01 262 41 89 TP 01 241 66 88 FB 01 242 91 58	
✓	Aguet Pierre	Av. Général-Guisen 73 1800 Vevey	TP 021 921 97 71 TB 021 925 53 00	
✓	Alder Fredy	Washingtonstr. 13 9400 Rorschach	TP 071 841 74 50	
✓	Banga Boris	Molerweg 60 2540 Grenchen	TB 032 389 12 36 FB 032 653 36 14	
✓	Baumann-Bieri Stephanie	Inselmatt 3262 Suberg	TP 032 389 12 36 FP 032 389 16 08	
✓	Béguelin Michel	Boulevard Grancy 2 1006 Lausanne	TP 021 617 29 31 TB 031 357 57 57 FB 031 357 57 58	
✓	Berberat Didier	Les Fayards 63 2300 La Chaux-de-Fonds	TP 032 914 45 32 FP 032 914 45 32 TB 032 967 62 10 FB 032 967 62 69	
✓	Borel François	Trois-Portes 5 2000 Neuchâtel	TP 032 725 51 44 FP 032 724 38 17	
✓	Brunner Christiane	c/o SMUV, Postfach 272 3000 Bern 15	TP 022 346 81 50 FP 022 346 81 50 TB 031 350 23 61 FB 031 350 22 66	
✓	Burgener Thomas	St. Martinistr. 13 3930 Visp	TP 027 946 59 40 FP 027 946 59 40 TB 027 948 10 40 FB 027 948 10 45	burgener.thomas @bluewin.ch
✓	Carobbio Werner	Via Bertò 6533 Lumino	TP 091 835 81 82/82 FP 091 835 81 80	Werner.Carobbio @parl.admin.ch
✓	Cavalli Franco	Direttore Servizio oncologico cantonale Ospedale San Giovanni 6500 Bellinzona	TP 091 792 25 35 TB 091 820 86 66 FB 091 820 90 44	oncosg@siak.ch

✓	Chiffelle Pierre	c/o Direction Education, Jeunesse et Sports, Grande- Place 5 1800 Vevey	TP 021 921 33 72 FP 021 921 44 57 TB1: 021 925 53 60 FB1: 021 925 53 59 TB2: 021 922 88 22	
✓	de Dardel Jean-Nils	Ch. de la Montagne 110 1224 Chêne-Bougeries	TP 022 349 57 90 TB 022 737 21 21 FB 022 737 21 35	
✓	Fankhauser Angeline	In den Lettenreben 15 4104 Oberwil BL	TP 061 402 15 33 FP 061 402 15 33	a.fankhauser@ bluewin.ch
✓	Fässler-Osterwalder Hildegard	Postfach 141 9472 Grabs	TP 081 771 44 83 FP 081 771 54 69	
✓	Fehr Jacqueline	Ackeretstr. 19 8400 Winterthur	TP 052 224 09 09 FP 052 224 08 99 TB 052 224 09 01 FB 052 224 08 99	
✓	Geiser Barbara	Postgasse 28 3011 Bern	TP 031 311 89 32 FP 031 311 89 32 TB 031 311 41 86 FB 031 312 40 02	
✓	Gentil Pierre-Alain	Hôtel de Ville 2800 Delémont	TP 032 422 82 03 FP 032 422 82 14 TB 032 421 92 19 FB 032 421 91 19	
✓	Goll Christine	Schreinerstr. 60 8004 Zürich	TP 01 291 15 65 TB 01 291 15 67 FB 01 291 15 66	christine.goll@ bluewin.ch
✓	Gross Andreas	Postfach 777 8029 Zürich	TP 01 422 39 44 FP 01 422 39 14 Nat 079 401 71 01	
✓	Gross Jost	Schellenbergstr. 7 8535 Herdern	TP 052 747 23 90 FP 052 747 23 91 TB 071 228 88 00 FB 071 228 88 01	
✓	Günter Paul	c/o Regionalspital 3800 Interlaken	TB 033 822 14 60	
✓	Gysin-Heidig Remo	Petersgraben 49 4051 Basel	TP 061 261 71 81 FP 061 261 71 95 TB 061 261 71 95	info@gysinbasel.ch
✓	Haering Barbara	Wildbachstr. 69 8008 Zürich	TP 01 381 74 71 FP 01 381 74 71 TB 01 286 75 75 FB 01 286 75 76	
✓	Hafner Ursula	Säntisstr. 45 8200 Schaffhausen	TP 052 625 64 75 FP 052 625 91 32	
✓	Hämmerle Andrea	Rietberg Pratval 7415 Rodels	TP 081 655 16 30 FP 081 655 19 68	
✓	Herczog Andreas	Lavaterstr. 66 8002 Zürich	TP 01 363 22 85 TB 01 286 75 25 FB 01 286 75 00	aherczog@ bluewin.ch
✓	Hubmann Vreni	Winterthurerstr. 86 8006 Zürich	TP 01 363 22 85 FP 01 363 25 48	

✓	Jans Armin	Aegeristr. 60 6300 Zug	TP 041 711 70 58 FP 041 711 70 13 TB 052 267 79 11	
✓	Jeanprêtre Francine	Ch. Chenaillettaz 3 1110 Morges	TP 021 802 21 21 FB 021 316 30 47	
✓	Jutzet Erwin	Ried 3185 Schmitten	TP 026 496 20 62 TB 026 322 37 37 FB 026 323 29 55	
✓	Keller Christine	Wettsteinallee 86 4058 Basel	TP 061 692 04 84 FP 061 692 19 66	
✓	Leemann Ursula	Vollikerstr. 31 8133 Esslingen	TP 01 984 26 25 FP 01 984 26 25	
✓	Leuenberger Ernst	Käppelhofstr. 4 4500 Solothurn	TP 032 622 26 11 FP 032 621 57 53 TB 031 357 57 57 FB 031 357 57 58	
✓	Marti Werner	Postgasse 27 8750 Glarus	TP 055 644 33 30 TB 055 640 39 39 FB 055 640 40 03	
✓	Maury Pasquier Liliane	12, rue du Cercle 1201 Genève	TP 022 734 16 06 FP 022 734 16 06 TB 021 661 22 33 FB 021 661 22 34	
✓	Meyer Theo	Kirchplatz 19 4132 Muttenz	TP 061 461 39 95 FP 061 461 37 55 TB 061 461 35 55	
✓	Müller-Hemmi Vreni	Kantstr. 3 8044 Zürich	TP 01 260 51 92 FP 01 260 51 94	mueller- hemmi@bluewin.ch
✓	Onken Thomas	Forenbühlstr. 9 8274 Tägerwilen	TP 071 669 16 46 TB 071 672 44 44 FB 071 672 55 62	th.onken@onken.ch
✓	Plattner Gian-Reto	Institut für Physik Klingelbergstr. 82 4056 Basel	TB 061 267 37 40 FB 061 267 37 84	
✓	Rechsteiner Paul	Rosenbergstr. 50 9000 St. Gallen	TP 071 223 51 60 TB 071 228 41 11 FB 071 228 41 12	
✓	Rechsteiner Ruedi	Vogesenstr. 135 4056 Basel	TP 061 382 13 91 TB 061 322 49 15 FB 061 322 49 20	
✓	Rennwald Jean-Claude	Case postale 140 2830 Correndlin	TP 032 435 50 30 FP 032 435 50 30 TB 031 350 23 62	chantal.rennwald@ span.ch
✓	Roth-Bernasconi Maria	20, ch. des Fauvettes 1212 Grand-Lancy	TP 022 880 07 00 FP 022 880 07 07 TB 022 301 37 00 FB 022 301 37 92	roth-bernasconi@ span.ch
✓	Ruffy Victor	1054 Morrens	TP 021 731 15 55 TB 021 316 74 19 FB 021 316 74 48	
✓	Semadeni Silva	Bühlweg 36 7062 Passugg-Araschgen	TP 081 250 17 20 FP 081 250 17 24	semadeni@spin.ch

✓	Strahm Rudolf H.	Postfach 267 3000 Bern 15	TP 031 301 83 94 FP 031 301 83 94 TB 031 368 18 85 FB 031 368 18 86	
✓	Stump Doris	Klosterparkgässli 8 5430 Wettingen	TP 056 426 06 18 FP 056 427 04 61	
✓	Thanei Anita	Neudorfstr. 16 8050 Zürich	TP 01 311 62 43 TB 01 241 35 38 FB 01 241 33 46	
✓	Tschäppät Alexander	Merzenacker 70 3006 Bern	TP 031 941 07 00 FP 031 941 07 00 TB 031 634 34 21	
✓	Vermot-Mangold Ruth-Gaby	Büro HEKATE Maulbeerstr. 14 3011 Bern	TP 031 302 37 71 TB 031 382 16 30 FB 031 382 16 41	ruth-gaby.vermot@ bluewin.ch
✓	Vollmer Peter	Münzrain 3, Postfach 3001 Bern	TP 031 312 06 10 FP 031 311 31 67 TB 031 371 67 45 FB 031 372 42 37	peter_vollmer@ hotmail.com
✓	von Allmen Hansueli	Rathaus, 3602 Thun	TP 033 336 60 55 TB 033 225 82 15 FB 033 225 82 02	
✓	Weber Agnes	Sonnenweg 7 5610 Wohlen AG	TP 056 621 91 76 FP 056 621 91 76 TB 062 837 58 51	agnes.weber@ bluewin.ch
✓	Widmer Hans	Alpenquai 44 6005 Luzern	TP 041 360 12 10	
✓	Zbinden Hans	Untere Halde 21 5400 Baden	TP 056 221 73 52 FP 056 221 84 81 TB 01 259 24 90 FB 01 259 42 88	
✓	Ziegler Jean	Case postale 29 1281 Russin	TP 022 754 15 63 TB 022 705 83 26 TB 022 781 41 00	
✓	Koch Ursula	Präsidentin SP Schweiz, Predigerplatz 2 8001 Zürich	TP 01 260 44 00 FP 01 260 44 04	
✓	Steiert Jean-François	Generalsekretär SP Schweiz c/o SP Schweiz Spitalgasse 34, 3001 Bern	TB 031 329 69 80 FB 031 329 69 70	
✓	Holzner Myriam	Zentralsekretärin SP Frauen c/o SP Schweiz Spitalgasse 34, 3001 Bern	TB 031 329 69 90 FB 031 329 69 70	
✓	Jeannerat Jean-Philippe	Zentralsekretär Romand SP Schweiz, c/o SP Schweiz, Spitalgasse 34, 3001 Bern	TB 031 329 69 82 FB 031 329 69 70	
✓	Peyer Peter	Zentralsekretär SP Schweiz, Pressesprecher, c/o SP Schweiz, Spitalgasse 34, 3001 Bern	TB 031 329 69 83 FB 031 329 69 70	
✓	Veya Elisabeth	UVEK, Bundeshaus Nord 3003 Bern	TB 031 322 63 78 FB 031 324 26 92	